



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



SECTEUR LANGUEDOC ROUSSILLON

COMMISSION REGIONALE DE GESTION des COMPETITIONS FEMININES

Réunion du 5 Septembre 2017

PRESENTS : Mesdames CORNUS – KUBIAK - VALCKE



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.



RAPPEL :



Lors de sa réunion du 30/06/2017, le comité directeur de la ligue Occitanie a décidé **pour les compétitions séniors féminines ligue** d'autoriser la participation de 3 U17F et **de ne pas autoriser la participation des U16F** selon l'article 73 des règlements généraux.



CORRESPONDANCE

La Commission accuse réception des Courriers ci-après :

- ☒ **Demande de l'Olympique de MOUSSAN MONTREDON du 25/07/2017** pour avoir un muté supplémentaire selon l'article 38 du règlement intérieur de la ligue : la commission ne peut donner satisfaction à la demande, l'article 38 concerne les équipes féminines jeunes ou foot animation durant 2 saisons consécutives.
- ☒ **Demande du FC PRADES du 02/08/2017** pour avoir un muté supplémentaire selon l'article 38 du règlement intérieur de la ligue : la commission ne peut donner satisfaction à la demande, l'article 38 concerne les équipes féminines jeunes ou foot animation durant 2 saisons consécutives.
- ☒ **Demande de l'AS RANDONNAISE du 25/08/2017** pour faire évoluer leur équipe U15F dans le championnat du district de Haute-Loire : la commission prend note et fait suivre au district de Lozère pour suite à donner
- ☒ **demande de L'OLYMPIQUE D'ALES EN CEVENNES du 28/08/2017** pour intégrer le championnat DH : la commission ne peut donner satisfaction à la demande.
- ☒ **Demande de CANET EN ROUSSILLON FC du 29/08/2017** concernant le nombre de U17F pouvant participer en championnat séniors DHR : la commission ne peut donner satisfaction à la demande (voir PV du comité directeur du 30/06/2017)
- ☒ **Mail du FC SETE du 29/08/2017** concernant le désengagement de leur équipe du championnat DHR : lu et pris note



**MUTE SUPPLEMENTAIRE DANS LE CADRE
DE LA PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ**

ART.38 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LIGUE secteur L-R (Reconduit 2017-18)

Liste des clubs ayant, au cours des 2 précédentes saisons, au moins une équipe exclusivement féminine dans une compétition « GARCONS » ou une équipe engagée dans un championnat Promotion 13/15ans Féminin ou football d'Animation

AUDE :

- TRAPEL FC
- ENT. NAUROUZE LABASTIDE
- FF BASSIN CARCASSONNAIS
- FU NARBONNE

GARD-LOZERE :

- AS ST CHRISTOL
- US TREFLE
- FF NÎMES METROPOLE GARD
- AS BAGARD
- FC MILHAUD

HERAULT:

- MHSC
- AS PTT MONTPELLIER 1 muté supplémentaire équipe U17 évoluant en R2
- DOCKERS SETE
- STADE ABEILHAN
- A.S BEZIERS 1 muté supplémentaire équipe U17 évoluant en R2
- ARCEAUX MONTPELLIER 1 muté supplémentaire équipe U17 évoluant en R2
- E.S PEROLS
- S.C JACOU
- AS FRONTIGNAN A.C
- R.C LEMASSON MONTPELLIER
- A.C ALIGNAN
- U.S VILLENEUVE LES MAGUELONE
- FC MAURIN
- FC SUSSARGUES
- AV. S. CASTRIES

PYRENEES ORIENTALES :

- ESPOIR FEMININ PERPIGNAN

Nous demandons aux clubs d'envoyer un mail au secrétariat de la ligue au plus tôt pour informer l'équipe qui bénéficiera du muté supplémentaire.

Rappel : le club aura la possibilité d'obtenir sur sa demande un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue (à l'exception de la division supérieure) ou de district de son choix définie pour toute la saison.



COUPE de FRANCE FEMININE à 11

La commission prend connaissance de la liste des Clubs engagés en COUPE DE FRANCE FEMININE à 11 ainsi que de la circulaire relative à l'organisation de l'épreuve éliminatoire.

29 clubs sont définitivement engagés dans cette compétition, 27 clubs disputeront l'épreuve éliminatoire.

En effet en application du Règlement de l'épreuve, MONTPELLIER HSC disputant le championnat de D1 FEMININE ne rentre en compétition qu'aux 32èmes de finale et NIMES METROPOLE disputant le championnat de D2 qu'au 1^{er} tour fédéral.

La ligue aura cette saison 7 qualifiés pour la compétition propre (4 pour le secteur Languedoc Roussillon et 3 pour le secteur Midi Pyrénées).

Compte tenu des engagés et selon les instructions fédérales, la commission arrête comme suit l'organisation de l'épreuve éliminatoire :

- **1^{er} tour – le 17/09/2017** : tous les clubs sont exempts
- **2^{ème} tour – le 15/10/2017** : 11 matchs disputés par 22 clubs plus 5 exempts
- **3^{ème} tour – le 05/11/2017** : 8 matchs disputés par les 11 vainqueurs du 2^{ème} tour + les 5 exempts soit 16 clubs
- **Finale régionale secteur LR – le 19/11/2017** : 4 matchs disputés par les 8 vainqueurs du 3^{ème} tour

Engagements : 12 clubs de l'Hérault – 6 du Gard – 5 des PO – 2 de l'Aude – 4 de Lozère

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1. MHSC (FFF) | 16. BAILLARGUES ST BRES VALERGUES |
| 2. NIMES METROPLE (FFF) | 17. FC CANET ROUSSILLON |
| 3. ASPTT MONTPELLIER | 18. FC MEZE STADE |
| 4. AS FRONTIGNAN | 19. ENTENTE DU GARDON |
| 5. AS LATTES | 20. LE MALZIEU |
| 6. FC ST CYPRIEN LATOUR | 21. FC CHUSCLAN LAUDUN |
| 7. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ | 22. AS BEZIERS |
| 8. FC MAURIN | 23. FC LE VALDONNEZ |
| 9. LA CLERMONTAISE | 24. GS ST AUNES |
| 10. FC MILHAUD | 25. FC BAGNOLS PONT |
| 11. FC POLLESTRE | 26. CUXAC D'AUDE |
| 12. FC SETE | 27. FF BASSIN CARCASSONNAIS |
| 13. SO RIVESALTAIS | 28. RC LEMASSON |
| 14. ALES EN CEVENNES | 29. ES CHIRAC |
| 15. AVENIR FOOT LOZERE | |

Tirage au sort du 2^{ème} tour – match le 15/10/2017

Le tirage au sort des rencontres du 2^{ème} tour de la Coupe de France féminine à 11 qui aura lieu le 15/10/2017 sur le terrain du premier club nommé avec épreuve des tirs aux buts si nécessaire a donné lieu aux rencontres suivantes :

- ⚽ LE MALZIEU / LE VALDONEZ
- ⚽ CHIRAC / AVENIR FOOT LOZERE
- ⚽ FC BAGNOLS PONT / ENTENTE DU GARDON
- ⚽ FC CHUSCLAN LAUDUN / O. ALES EN CEVENNES
- ⚽ FC MAURIN / FC SETE
- ⚽ LA CLERMONTAISE / AS BEZIERS
- ⚽ GC ST AUNES / RC LEMASSON
- ⚽ FC MEZE STADE / BAILLARGUES ST BRES VALERGUES
- ⚽ CUXAC D'AUDE / FF BASSIN CARCASSONNAIS
- ⚽ RIVESALTES / FC ST CYPRIEN LATOUR
- ⚽ FC CANET ROUSSILLON / FC POLLESTRE

Club exempts du 2^{ème} tour : ASPTT MONTPELLIER – PERPIGNAN ESPOIR FEMININ – AS LATTES – MILHAUD FEM FC – AS FRONTIGNAN



COUPE DE LA LIGUE FEMININE A 11

La commission prend connaissance de la liste des Clubs engagés en Coupe de la ligue FEMININE à 11.
26 clubs sont définitivement engagés dans cette compétition.

Pour rappel les 4 premiers tours seront avec les seuls clubs du secteur Languedoc Roussillon et le tirage sera intégral ligue Occitanie pour les ½ finales.

Compte tenu des engagements, la commission arrête comme suit l'organisation de l'épreuve :

- **1^{er} tour – le 10/12/2017** : 10 matchs disputés par 20 clubs plus 6 exempts
- **2^{ème} tour – le 28/01/2018** : 8 matchs disputés par les 10 vainqueurs du 1^{er} tour + les 6 exempts soit 16 clubs
- **3^{ème} tour – le 18/02/2018** : 4 matchs disputés par les 8 vainqueurs du 2^{ème} tour
- **4^{ème} tour – le 01/04/2018** : 2 matchs disputés par les 4 vainqueurs du 3^{ème} tour

Engagement : 12 clubs de l'Hérault – 8 du Gard – 3 des PO – 2 de l'Aude – 1 de Lozère

- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| 1. ASPTT MONTPELLIER | 14. FC MILHAUD |
| 2. AS FRONTIGNAN | 15. ALES EN CEVENNES |
| 3. AS LATTES | 16. ENTENTE DU GARDON |
| 4. LA CLERMONTAISE | 17. FC CHUSCLAN LAUDUN |
| 5. FC MAURIN | 18. FC BAGNOLS PONT |
| 6. BAILLARGUES ST BRES VALERGUES | 19. STADE BEUCAIRE 30 |
| 7. FC SETE | 20. FCF SAINT GERVASY |
| 8. FC MEZE STADE | 21. FC POLLESTRE |
| 9. AS BEZIERS | 22. FC ST CYPRIEN LATOUR |
| 10. GS ST AUNES | 23. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ |
| 11. RC LEMASSON | 24. CUXAC D'AUDE |
| 12. FC SUSSARGUES | 25. FF BASSIN CARCASSONNAIS |
| 13. NIMES METROPOLE 2 | 26. AVENIR FOOT LOZERE |



COUPE et CHAMPIONNAT U17 FEMININE

La commission prolonge la date limite des engagements coupe et championnat U17 féminine à 8 et à 11 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017

RAPPEL Les catégories d'âge autorisées à jouer dans ces compétitions sont :

- U17F née en 2001 sans limite
- U16F née en 2002 sans limite
- U15F née en 2003 sans limite
- U14F née en 2004 limitées à 3 à titre dérogatoire



DIVISION HONNEUR FEMININE

Modification au Calendrier

La rencontre initialement prévue le 17 septembre 2017 :

➤ **21958.1** **MONTPELLIER HSC / MAURIN FC**

Est REPORTEE au MERCREDI 18 OCTOBRE 2017
(Accord des 2 Clubs)

DEMANDE D'ENTENTE U17 FEMININE

Selon l'article 39-10 des règlements généraux de la FFF, la **commission donne son accord** pour les ententes en U17 F suivantes entre les clubs :

- ARCEAUX MONTPELLIER et AS DE CELLENEUVE
- FC CANET ROUSSILLON et FC VILLELONGUE
- FC SUSSARGUES et AV. CASTRIES



DEMANDE DE SURCLASSEMENT ET DECLASSEMENT

Toutes les demandes des clubs pour le sur-classement et déclassement en mixité **seront traitées lors de la prochaine réunion du comité directeur de ligue le 07/10/2017.**

Réunion du 9 Septembre 2017

PRESENTS : Mesdames CORNUS – KUBIAK – VALCKE et Messieurs PEREZ ORTIZ – BUTTIGIEG



La commission acte son mode de fonctionnement pour la saison 2017-2018

L'ensemble des membres de la commission assiste à la réunion de rentrée des clubs de DH et DHR féminine

REUNION DES CLUBS DH-DHR FEMININES DU 09/09/2017

Ce samedi 09 Septembre 2017 avait lieu au siège de la Ligue, la réunion de rentrée des clubs engagés en Championnats de DH et DHR féminine cette saison 2017/2018.

Assistent à la réunion

Mesdames

- ✓ **Marie KUBIAK**, CTR Ligue LFO
- ✓ **Karine VALCKE**, Présidente Déléguée Commission Régionale de gestions des compétitions féminines Secteur LR
- ✓ **Christie CORNUS**, Présidente de la Commission Régionale de Féminisation, membre de la Commission Régionale de gestions des compétitions féminines Secteur LR.

Messieurs

- ✓ **Olivier BODEN**, Président de la Commission Féminine du District des Pyrénées-Orientales.
- ✓ **Thomas PEREZ, Cédric BUTTIGIEG**, membres de la Commission Régionale de gestions des compétitions féminines Secteur LR.

30 personnes participent à la réunion, représentant 18 clubs sur 27 convoqués.

Clubs présents : O. ALES CEVENNES – CANET EN ROUSSILLON FC – ENTENTE AFL ASB CŒUR LOZERE – FC SUSSARGUES – FC F SAINT GERVASY – FC BAGNOLS PONT – AS LATTES - LA CLERMONTAISE – FC MILHAUD FEMININ – FC POLLESTRES – RC LEMASSON – ASPPT MONTPELLIER – G SSA ST AUNES – AS BEZIERS – MONTPELLIER HERAULT SC – BAILLARGUES – STADE BEUCAIROIS

Sont excusés les clubs de: O. CUXAC D'AUDE - AS FRONTIGNAN AC - ESPOIR FEMININ PERPIGNAN- FC ST CYPRIEN LATOUR
Absents, non excusés, les clubs de : FC CHUSCLAN LAUDUN – FC MAURIN –FC BASSIN CARCASSONNAIS – STO RIVESALTES

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des compétitions Séniors féminines DH/DHR : Coupes et Championnat saison 2017-18 et perspectives 2018-19 en lien avec la réforme territoriale.
- Les offres de pratique jeunes : U17F -Football d'Animation-Ecoles Féminines de Football.
- Les Formations d'éducateurs/trices avec la reconduction de :
 - 1- proposition de mise en place du CFF3 dédié aux responsables des équipes Séniors féminines de DH et DHR, et public féminin.
 - 2- Proposition de modules pour les responsables d'équipes jeunes dans les Districts.
- La féminisation des clubs avec la continuité d'accompagnement des clubs dans leur projet de développement.
- Echanges divers.

La réunion s'est clôturée par un apéritif.

Nous souhaitons à l'ensemble de nos 29 équipes régionales (11 en DH et 18 en DHR) une excellente saison.

La Secrétaire,
Madame VALCKE

La Présidente,
Madame CORNUS